

Le CESE poursuit ses travaux sur la santé environnement



TRAVAUX PUBLIÉE LE 20/10/2021

Saisine liée :

[POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE NATIONALE DE SANTÉ ENVIRONNEMENT AU CŒUR DES TERRITOIRES](#)

Formation de travail liée : [COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SANTÉ](#)

Dans sa résolution du 29 mars 2021, intitulé "[Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires](#)", le CESE s'était engagé à adresser au gouvernement un avis sur le sujet.

Un lien étroit entre santé humaine, animale et végétale mis en exergue par la crise de la Covid-19

La crise de la Covid met en exergue le lien étroit entre santé humaine, santé animale et végétale et qualité de nos écosystèmes. **Elle confirme l'importance d'une politique de prévention en santé.** Elle intervient alors que les conséquences dramatiques pour la santé humaine de la dégradation de notre environnement et du dérèglement climatique sont de plus en plus documentées. Elle montre toute la pertinence du concept "*One health - une seule santé*", développée par les Nations Unies pour promouvoir une approche globale de la santé et souligne l'urgence d'une définition et d'une déclinaison d'une politique de santé de "santé-environnement", en France et au sein de l'Union Européenne.

L'exposition et la vulnérabilité aux risques de santé environnement varient en fonction des territoires, des conditions sociales, des générations et du genre. Les inégalités sont plurielles, souvent combinées et interfèrent entre elles. Leur réduction impose une meilleure harmonisation et un décloisonnement des politiques sanitaires, sociales, environnementales et des actions locales.

Comment concrétiser l'approche de la "santé environnement" en France ? Un avis du CESE sera remis au cours du premier trimestre 2021

Les préconisations devront porter sur la **définition de la "santé environnement"** et sur les **voies et moyens de sa concrétisation en France, sur divers plans** : gouvernance et pilotage interministériels adaptés ; cadre d'une approche globale et équitable qui passe par le développement des connaissances et de la recherche ; déploiement d'une politique de santé-environnement transversale... Sur l'ensemble des aspects traités, l'avis proposera des objectifs ainsi que des indicateurs pour évaluer les progrès et les insuffisances.

L'avis portera également sur la **déclinaison des politiques de santé-environnement dans les territoires** : réalisations et difficultés des acteurs de terrain, travaux du CESER, ou encore analyse de la place donnée aux objectifs de santé dans les documents de planification et d'urbanisme et dans les autres procédures réglementaires.

enfin, l'avis examinera le **niveau d'effectivité du principe constitutionnel du droit à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé**. Dense, dispersé, hétérogène, le droit de l'environnement tire-t-il les conséquences du lien, de plus en plus démontré, entre les dégradations de l'environnement et les atteintes à la santé ? Les citoyennes et citoyens sont-ils effectivement en situation de l'invoquer pour protéger leur santé ?

[Télécharger la lettre de saisine](#)

Cet avis sera rapporté par Isabelle Dorese (groupe des Associations) et Agnès Popelin-Desplanches (groupe Environnement et nature), au nom de la Commission des Affaires sociales et santé.